

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 avril 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 14 avril 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Deux jours à peine après ma précédente lettre, je me vois à nouveau contraint de vous écrire, car des civils palestiniens continuent d'être tués par les forces d'occupation israéliennes qui sévissent en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est, et font une fois de plus couler le sang d'innocents pendant le mois sacré musulman du Ramadan, et les colons israéliens extrémistes et radicaux multiplient leurs provocations, menaçant de déclencher une guerre de religion destructrice.

Ignorant les appels au calme et foulant aux pieds toutes les normes juridiques et morales, Israël poursuit sa politique meurtrière en ces jours sensibles où coïncident fêtes musulmanes, chrétiennes et juives. Alors que le nombre de victimes augmente tragiquement, nous appelons à nouveau à une action internationale urgente pour mettre fin à l'effusion de sang et désamorcer cette situation extrêmement instable, qui menace la paix et la sécurité internationales. Une action collective sérieuse est indispensable pour protéger la vie des civils et éviter la poursuite de la déstabilisation par la Puissance occupante, ses militaires bellicistes et ses colons, qui fomentent une explosion.

Au cours des dernières 24 heures, six Palestiniens, dont des enfants, ont été assassinés par les forces d'occupation israéliennes. Ces meurtres ont été perpétrés sur les instructions directes du Premier ministre israélien, qui a donné son feu vert à ces violents assauts militaires contre la population occupée, au mépris absolu de la vie humaine. Le nombre croissant de victimes a contraint la Société du Croissant-Rouge palestinien à déclarer l'état d'urgence.

Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont de nouveau effectué un raid dans la zone de Jénine, tuant deux jeunes Palestiniens, Shas Kamamji et Mustafa Abu-Arub, et blessant six autres, dont deux sont dans un état critique. Aujourd'hui également, un Palestinien de 45 ans, Fawwaz Hamayel, père de trois



enfants, a succombé aux blessures infligées hier lors d'une nouvelle attaque israélienne contre le village de Beïta.

Le mercredi 13 avril au matin, Mohammed Hassan Assaf, 34 ans, a été tué d'une balle dans la poitrine par les forces d'occupation israéliennes alors qu'il emmenait ses trois jeunes neveux à l'école. Durant les violents raids menés par les forces d'occupation et les colons à Naplouse et alentours ce jour-là, Assaf a été tué et 31 autres Palestiniens ont été blessés, dont une personne délibérément écrasée par un véhicule militaire israélien. Assaf, qui était avocat des droits humains dans une commission palestinienne œuvrant pacifiquement contre le mur illégal d'apartheid érigé par Israël, a vécu sa courte vie dans le village de Kafr Laqef, près de Naplouse, et laisse derrière lui une famille dévastée.

Hier également, un autre enfant palestinien a été tué près de Bethléem, dans le village de Houssan. Qusay Mohammed Hamamrah, âgé de 14 ans, a été assassiné de sang-froid par les forces d'occupation israéliennes, qui ont tiré plus de 10 fois sur le garçon et empêché les secours d'arriver jusqu'à lui, l'ont laissé se vider de son sang dans la rue, puis ont enlevé son corps pendant des heures, traumatisant encore davantage sa famille. Qusay est le quatrième Palestinien à être tué par les forces d'occupation israéliennes à Houssan en moins d'un mois. Sa famille fait désormais partie des nombreuses personnes douloureusement endeuillées en ce mois de Ramadan.

Mercredi soir, des raids israéliens dans le village de Silouad, près de Ramallah, ont également fait de nouvelles victimes. Agressant sauvagement des civils palestiniens non armés, les forces d'occupation israéliennes ont assassiné un jeune Palestinien, Omar Mohammed Alyan, âgé de 20 ans, et en ont blessé plusieurs autres, entraînant traumatisme et deuil dans le village.

Par ailleurs, le mardi 12 avril, un travailleur palestinien d'Al-Khalil (Hébron), Abdullah Srouf, a été abattu à bout portant par la police israélienne dans la ville d'Asqalan. Abdullah travaillait sur un chantier pour subvenir aux besoins de sa famille, mais la politique israélienne cruelle et raciste du « tirer pour tuer » visant les Palestiniens l'a condamné à ne jamais retourner auprès des siens. Des témoins ont déclaré qu'Abdullah ne représentait aucune menace et que la police israélienne agissait avec une extrême violence.

Aujourd'hui, alors que les forces d'occupation israéliennes poursuivent leurs rafles agressives contre les Palestiniens et Palestiniennes, nous devons également appeler une nouvelle fois l'attention sur la détention inhumaine d'enfants et de jeunes Palestiniens et Palestiniennes par Israël. Au cours du seul mois de mars, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 539 Palestiniennes et Palestiniens, dont 62 enfants et 19 femmes, et ont placé 195 Palestiniens et Palestiniennes en détention administrative sans aucun chef d'accusation. Depuis le début de l'année 2022, 1 100 Palestiniens et Palestiniennes ont été arrêtés, dont un grand nombre à Jérusalem-Est occupée.

Actuellement, 160 enfants palestiniens sont emprisonnés par Israël. Parmi eux, Ahmad Manasra n'avait que 13 ans lorsqu'il a été emprisonné et il est déjà resté en captivité pendant sept ans – un tiers de sa vie – alors que ses problèmes de santé mentale sont connus. Médecins sans frontières a confirmé qu'Ahmad souffrait de schizophrénie, exacerbée par l'isolement et les tortures physiques et psychologiques répétées qu'il subit, des cruautés auxquelles aucun enfant ne devrait être confronté. Nous demandons la libération d'Ahmad et celle de tous les enfants, femmes et hommes palestiniens détenus sous cette occupation d'apartheid criminelle.

Dernier point, de la plus grande gravité, nous devons tirer la sonnette d'alarme au sujet des provocations et des incitations incessantes des colons juifs extrémistes

qui cherchent à déclencher une guerre de religion à Jérusalem. Il s'agit notamment de menaces d'exécution de rituels religieux sacrificiels à Haram el-Charif (mosquée Al-Aqsa) pendant la fête juive de Pessah, car des signalements indiquent que le soi-disant « Mouvement des fidèles du Mont du Temple » offre une « récompense en espèces » à toute personne qui effectuerait un sacrifice, comme l'abattage d'un animal, sur ce lieu saint.

Nous mettons en garde contre les dangers que présenterait un tel acte de provocation et exigeons qu'Israël, Puissance occupante, garantisse le plein respect du statu quo historique et juridique d'Haram el-Charif (mosquée Al-Aqsa), ainsi que de l'autorité du Waqf musulman et de l'administration du Royaume hachémite de Jordanie. Le maintien du statu quo dans ce lieu saint très sensible pendant le Ramadan et à tout moment, ainsi que dans tous les autres lieux saints de Jérusalem, y compris ses églises, et en particulier en ces jours où les fidèles chrétiens viennent dans la ville pour célébrer Pâques, est vital pour garantir la liberté de culte et la sécurité de tous les fidèles et pour éviter le déclenchement d'une conflagration religieuse aux conséquences graves.

Une fois de plus, nous exhortons la communauté internationale à assumer ses responsabilités conformément au droit international, y compris les résolutions pertinentes de l'ONU, et à mettre un terme aux crimes et provocations incessants d'Israël contre le peuple palestinien. Nous exhortons les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à s'acquitter de leur obligation spécifique, en vertu de l'article 1 commun, de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances et, en vertu de l'article 146, de poursuivre les personnes présumées avoir commis des infractions graves. Une action sérieuse, y compris de la part du Conseil de sécurité, est nécessaire pour assurer la protection du peuple palestinien et l'application effective du principe de responsabilité afin de faire pression sur l'occupation israélienne et d'y mettre enfin un terme. Tant que cette occupation illégale et ce régime d'apartheid perdureront, il n'y aura jamais de paix.

Nous ne relâcherons pas nos efforts pour rendre justice au peuple palestinien et assurer la réalisation de ses droits humains inaliénables, notamment celui de vivre en tant que peuple libre dans sa patrie. Nous appelons toutes les nations du monde éprises de paix et de liberté à se joindre à notre juste combat et à agir immédiatement pour tenir Israël pleinement responsable de toutes les violations des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'il commet contre notre peuple.

La présente lettre fait suite aux 748 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 12 avril 2022 (A/ES-10/895-S/2022/312), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**